

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. - PV 01074/93

01

1

Nous soussigné : gendarme C P , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le huit Août mil neuf cent quatre vingt treize, à cinq heures, s'est
présenté au bureau de notre unité monsieur A S ; ce dernier était
accompagné de messieurs P J et de F E . Tous trois
venaient signaler la présence d'une mystérieuse lueur immobile dans le ciel.

EXPOSE DES FAITS

Monsieur A S , accompagné de ses deux amis P J et
F E , sont sortis en discothèque dans le le
soir du 07 Août 1993. A leur sortie de boîte, ils ont repris la route en
direction de et un peu avant la commune du
, A S aperçoit une étrange lueur dans le ciel. Il en parle
immédiatement à ses deux amis qui l'accompagnaient; ceux-ci ne trouvent aucune
explication logique au phénomène qui se trouve devant eux dans le ciel.
Ils décident de prévenir la Gendarmerie de
dès leur arrivée dans l'agglomération.

CONSTATATIONS

Dans la nuit du 07 Août 1993 au 08 Août 1993, nous Gendarme P:
étions de permanence au bureau de notre unité à A 05 Heures 30
le matin, A S : sonne à la porte d'entrée de la brigade, il est accompagné
de ses deux camarades P J et F E .
A S demande à ce que la Gendarmerie constate la présence du
phénomène visible dans le ciel au moment où il se trouve devant notre portail.
Nous sortons afin de constater le dit phénomène et voyons
effectivement une étrange lueur ayant une intense luminosité de couleur
blanchâtre. La forme de l'objet était semble-t'il triangulaire et statique. Il
se dégageait de temps en temps des rayonnements lumineux de couleur rouge de
L'enquêteur /

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01074/93

01 2

part et d'autre de l'objet. Sa taille ne pouvait être déterminé car il nous semblait à la fois haut dans le ciel et proche du sol de par son rayonnement.

Il ne semblait pas y avoir d'autres lueurs semblables dans le ciel lors de la constatation du phénomène.

Le ciel était dépourvu de nuages et nous pouvions constater la présence de nombreuses étoiles.

De l'emplacement où nous étions, l'objet se situait au nord-est de notre unité, ne connaissant pas sa taille exacte (sa représentation était d'environ 5 cms dans le ciel) nous ne pouvons évaluer la distance qui nous séparait de lui.

ENQUETE

Le 08 Août 1993, un message n°627/2 est envoyé à la Compagnie de ainsi qu'au Centre Opérationnel de la Gendarmerie pour les informer de l'observation faite au cours de la nuit écoulée.

Le 08 Août 1993 à 15 Heures 14, nous entendons A S demeurant , qui nous indique avoir observé le phénomène depuis 05 Heures et ce jusqu'à 07 Heures. Il nous indique avoir remarqué sur le triangle que formait la lueur un "grand pic" sur le dessus de l'objet et un "petit pic" sur le dessous.

Il nous stipule également que de nombreux rayons partaient du centre de cet objet vers l'extérieur (CF audition pièce n°2).

A S dit avoir observé l'objet jusqu'à ce que le jour soit levé, là, la forme est progressivement disparue tandis que la nuit s'effaçait.

Le 08 Août 1993 à 15 Heures 40, nous entendons P J demeurant , ce dernier confirme les dires de son ami A S . (CF audition pièce n°3).

Le 11 Août 1993 à 16 Heures 22, nous recevons l'audition de F E , demeurant , il explique les faits constatés dans la nuit du 07 au 08 Août 1993 en compagnie de ses deux amis.

Il indique également avoir observé l'objet jusqu'à 06 Heures 30.

Fait et clos à , le 23/08/1993.

Le Gendarme P.
A.P.J.

Compagnie :

Résidence :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

02

1

C.U. - PV 01074/93

Nous soussigné : gendarme C [redacted] Pi [redacted], en résidence à [redacted]
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

A [redacted] S [redacted], 24 ans,

né le

demeurant à [redacted]

!

célibataire, sans, nationalité française,

qui déclare le huit août mil neuf cent quatre vingt treize
à quinze heures et quatorze minutes:"-----

-----"Hier soir, vers les quatre heures et demi, nous sommes sortis d'une
boîte de nuit de la commune de [redacted], j'étais accompagné de deux copains et
nous sommes donc rentrés sur [redacted] avec mon véhicule. Nous
n'avions pas consommé d'alcool. C'est vers les cinq heures, un peu avant le [redacted]
que j'ai aperçu dans le ciel une forme imprécise très lumineuse.--

-----"J'ai immédiatement dit à mes copains de la regarder, ceux-ci n'ont
pas trouvé d'explications cohérentes au phénomène visible. Cette lueur ne
semblait pas se déplacer, je ne peux déterminer ni son volume, ni son
éloignement. Ce que je peux dire c'est que cela paraissait assez proche de nous.
Nous avons remarqué des variations de lumières, ainsi que l'apparition
momentanée de points rouge sur les cotés. Après être venu vous prévenir nous
sommes allés chez un ami habitant [redacted], là nous avons regardé plus
précisément cet objet et ont pu déterminer une forme triangulaire au
centre et un grand "pic" qui pointait vers le haut et un beaucoup plus petit qui
pointait vers le bas. De nombreux rayons partaient du centre du triangle vers
l'extérieur.-----

-----"J'ai observé cet objet jusqu'à 07 Heures du matin, les étoiles qui
l'environnait avaient disparu depuis environ trois quart d'heure. Par contre
l'objet ne ressemblait plus qu'à un point blanc qui perdait en intensité au fur
et à mesure que le soleil se levait.-----

A [redacted], le huit août mil neuf cent quatre vingt treize, à 15 H 35.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. - PV 01074/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIECE

N° FEUILLET

03

1

Nous soussigné : gendarme C P en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

P JI , 19 ans,
né le à
demeurant

93307657

célibataire, étudiant, nationalité française,

qui déclare le huit août mil neuf cent quatre vingt treize
à quinze heures et quarante minutes:"

-----"Hier soir, j'accompagnais mon ami Al S de retour de
discothèque lorsque celui-ci a attiré notre attention sur une lueur qui se
trouvait dans le ciel. Ce qui m'a le plus choqué est l'intensité de la lumière
qui s'en dégagait. C'était aussi puissant que la lune les jours de pleine lune.
La forme me paraissait ronde, bien plus grosse qu'une étoile mais pas autant que
celle de la lune. Cette lueur semblait immobile, mais j'ai remarqué que quelques
fois des jets de lumière s'en échappaient.

-----"Je ne peux évaluer la distance qui nous séparaient de cette lueur
mais cela me paraissait tout de même proche. Stéphane nous a proposé de venir
vous aviser du phénomène, ce que nous fîmes immédiatement. Ensuite nous sommes
allés chez moi à et nous avons continué a regarder cet objet. C'est là
que l'ont a fait attention à la forme précise de cet objet, il s'avère qu'il
était de forme triangulaire avec des espèces de traits qui partaient du centre
du triangle et dont le plus grand partait vers le haut. Ces traits n'étaient pas
fixes, ils me donnaient l'impression de bouger. Je l'ai regardé jusqu'a environ
06 Heures du matin, et ensuite je suis allé me coucher.

A , le huit août mil neuf cent quatre vingt treize, à 16 H 00.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 01253 - FV 01074/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
04	1

Nous soussigné : gendarme C Pi , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

F E , 23 ans,
né le à
demeurant

93307657

célibataire, sans profession, nationalité française,

qui déclare le onze août mil neuf cent quatre vingt treize
à seize heures et vingt deux minutes:"

"Dans la nuit du Samedi 07 Août 1993 au Dimanche 08 Août 1993, alors
que je me trouvais avec mes amis A S et P J sur la route
nationale , S a aperçu une lueur dans le ciel très prononcée. La
brillance de cette lueur était telle que cela nous éblouissait. Nous
distinguons une forme triangulaire comportant un grand pic en haut et plusieurs
petits pics en bas. Je me suis tout de suite rendu compte qu'il ne s'agissait
pas d'un avion. J'ai commenté ce que j'apercevais et les autres m'ont confirmé
voir la même chose. Par moment nous pouvions distinguer des points rouge
ressemblant à des flammes, cela était très impressionnant. C'était beaucoup plus
volumineux qu'une étoile que l'on a coutume de voir la nuit briller dans le
ciel, de plus l'intensité de la lumière était telle que cela ne pouvait pas
être une étoile."

"C'est mon ami S qui a eu l'idée de venir vous voir
immédiatement afin que vous puissiez constater de par vous même l'objet qui se
trouvait dans le ciel. J'ai regardé pour ma part, cet objet jusqu'à six heures
et demi du matin."

A , le onze août mil neuf cent quatre vingt treize, à 16 H 45.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur